
**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

12 octobre 2023
Français
Original : anglais

Réunion de 2023

Genève, 11-13 décembre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la Réunion
des États parties de 2023**

Document soumis par la présidence

1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du programme de travail.
 4. Adoption du règlement intérieur.
 5. Débat général.
 6. Compte rendu de la présidence du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention.
 7. Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières.
 8. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
 9. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
 10. Dispositions concernant les réunions de 2024.
 11. Adoption du rapport de la réunion.
 12. Clôture de la réunion.
-

